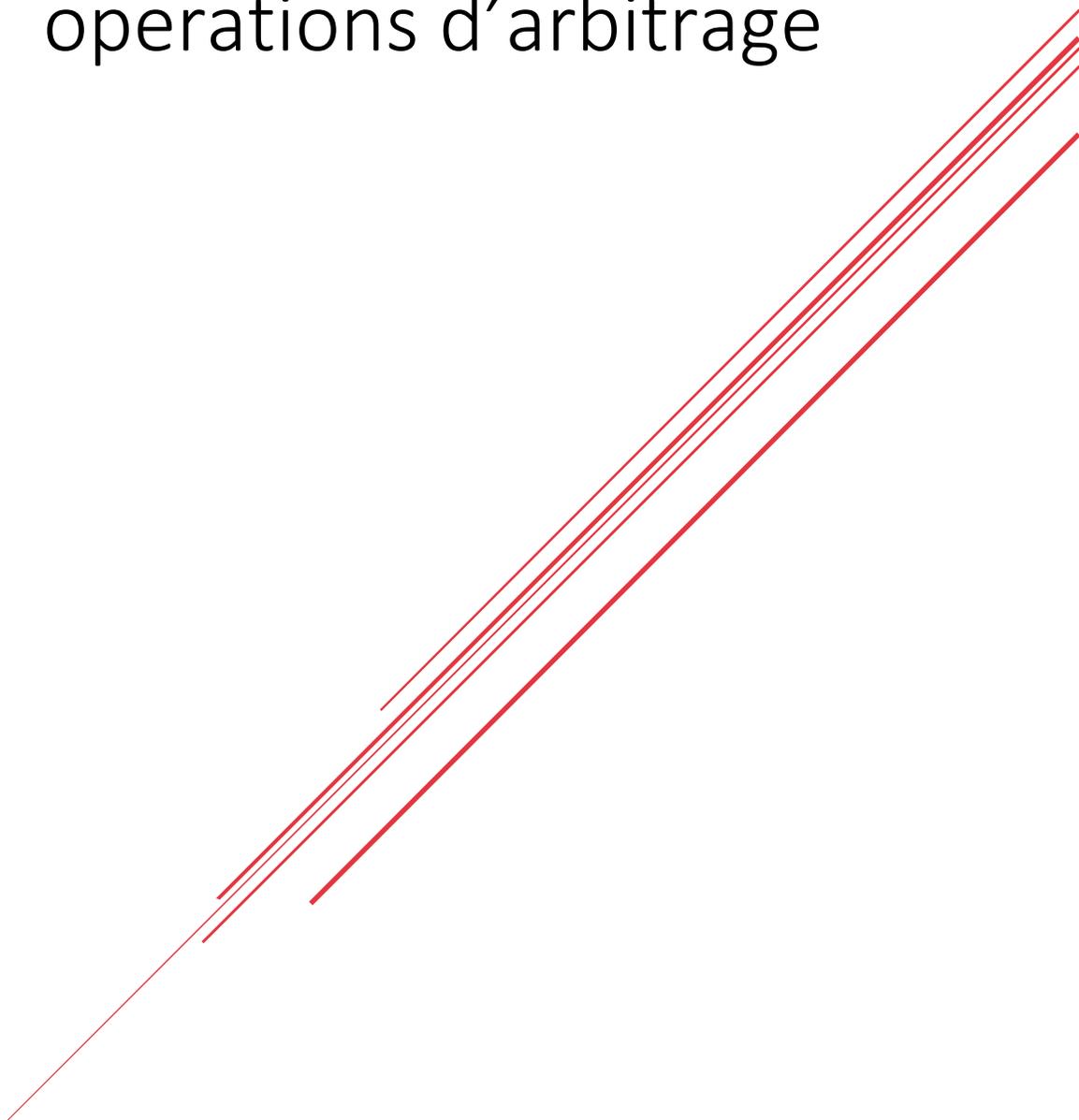




TAEKWONDO CANADA

Programme de conduite des operations d'arbitrage



613-695-5425 | info@taekwondo-canada.com | taekwondo-canada.com

Maison du sport, 2451 promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1H 7X7

Historique de révisions

Revue / Révision	Date	Remarques

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE	3
RESPONSABILITÉS	3
COMPOSITION	4
PÉRIODE DE SERVICE	4
QUALIFICATIONS	4
POUVOIRS DU PRÉSIDENT ET DU COMITÉ DES ARBITRES	5
Président.....	5
Membres du groupe de travail.....	5
CODE VESTIMENTAIRE	5
ANNEXES EN PIÈCES JOINTES	5
POINTS QUI NE SONT PAS ABORDÉS	5
ANNEXE A	6
<i>Nomination d'arbitres aux évènements nationaux</i>	6
<i>Nomination fondée sur le mérite pour arbitres nationaux</i>	6
ANNEXE B	8
<i>Lignes directrices pour la qualification, la certification, et l'avancement des arbitres nationaux</i>	8
Kyorugi	8
Poumsé	9
ANNEXE C	11
<i>Rapport d'évaluation d'arbitre de Kyorugi</i>	11
ANNEXE D	12
<i>Cours de certification et d'avancement d'arbitre</i>	12
ANNEXE E	13
<i>Lignes directrices pour la qualification à titre d'arbitre international</i>	13
ANNEXE F	15
<i>Code de conduit d'arbitre</i>	15

VUE D'ENSEMBLE

Le groupe de travail des arbitres est un groupe de travail de Taekwondo Canada (TKD Canada). Le groupe de travail des arbitres est un groupe de travail constitué par le directeur général, et chargé de la promotion, l'éducation, le recrutement, la gestion, et l'administration au quotidien du programme des arbitres, des officiel(le)s-membres canadien(ne)s, et du Programme de conduite des opérations d'arbitrage de Taekwondo Canada.

RESPONSABILITÉS

Le groupe de travail des arbitres est investi des pouvoirs et est chargé des responsabilités qui suivent :

1. Former et sensibiliser les officiels, les entraîneurs, les athlètes et les bénévoles sur tous les aspects des Règles de compétition de la World Taekwondo (WT) pour les deux disciplines de Kyorugi et Poomsé
2. Définir et mettre en application les procédures normales, et se tenir informé sur toutes les règles et réglementations, dans le but d'assurer l'équité ainsi qu'une excellente qualité d'arbitrage et de notation à toutes les compétitions accréditées et organisées par TKD Canada
3. Recommander, affecter, diriger, et superviser les experts techniques, les arbitres, les juges, et le personnel aux compétitions accréditées et organisées par TKD Canada
4. Contrôler la conduite de tous les officiels conformément à l'esprit de la politique de code de conduite de TKD Canada
5. Définir les critères de certification et d'évaluation à travers toutes les catégories d'officiels nationaux
6. Promouvoir, former, éduquer, et tenir des cours de certification dans toutes les catégories d'officiels nationaux
7. Promouvoir et tenir des cours sans volet de certification pour les entraîneurs nationaux dans le cadre du Programme national de développement des entraîneurs
8. Exercer la fonction de comité consultatif national de TKD Canada sur toutes les questions se rapportant aux règles de compétition de la WT et les points connexes, incluant mais sans toutefois s'y limiter : servir de point de contact et de communication entre TKD Canada et le comité technique de la WT, de la CTU (Commonwealth Taekwondo Union), de la WTPA (Taekwondo Pan America), ou de tout autre organe international similaire
9. Recommander, avec l'aval du directeur général de TKD Canada, des candidats ayant la citoyenneté canadienne et qui sont en règle avec TKD Canada, pour une certification à titre d'arbitre international par la WT
10. Recommander, sur demande de la part de la WT, la CTU, la WTPA, ou un autre organe international similaire, des arbitres internationaux ayant la citoyenneté canadienne et qui sont en règle avec TKD Canada, pour arbitrer aux championnats internationaux de taekwondo
11. Conjointement avec directeur général de TKD Canada ou avec le personnel affecté, élaborer un budget aux fins de l'arbitrage, en tenant compte de la dotation de personnel aux événements organisés par TKD Canada ainsi que les besoins en matière de formation et perfectionnement professionnel des arbitres

12. Élaborer un plan de perfectionnement professionnel pour les arbitres de TKD Canada, précisant les objectifs et indicateurs de rendement clés qui seront appliqués pour évaluer les progrès du programme et des officiels individuels
13. Collaborer avec les présidents provinciaux des arbitres dans le but de normaliser les politiques et procédures provinciales se rapportant aux arbitres, ceci pour assurer que le développement des officiels de haute qualité commence au niveau local/communautaire. Cette normalisation doit inclure la mise en place de critères provinciaux minimales qui doivent s'obtenir au préalable pour le passage au niveau national. De cette façon, les officiels de partout au Canada devront obligatoirement satisfaire aux critères minimales pour avancer au niveau national, et la qualité de l'arbitrage des officiels de TKD Canada sera soumise à un barème à la fois plus strict et plus unifié.
14. Soumettre des rapports au directeur général selon le besoin

COMPOSITION

- Président des arbitres

Groupe de travail :

- Vice-président des arbitres (exerce les fonctions de secrétaire et d'adjoint)
- Présidents régionaux (4) : Ouest, Ontario, Québec, Est
 - Les deux disciplines Kyorugi et Pomsé doivent être représentées
 - Les deux sexes doivent être représentés
 - Les deux langues officielles (anglais et français) doivent être représentées

PÉRIODE DE SERVICE

Le groupe de travail des arbitres et le président des arbitres seront nommés selon un cycle de tous les deux ans, à compter de 2020, ou lorsque le directeur général le juge nécessaire

QUALIFICATIONS

- Membre en règle de TKD Canada
- Arbitre national ou arbitre international qui exerce activement ses fonctions d'arbitre au niveau provincial, national et/ou international
- Kyorugi : une formation actualisée sur les interprétations courantes des règles de la WT, ayant participé aux cours de recyclage à raison de tous les deux ans au minimum, que ce soit au niveau national, WTPA, ou international
- Pomsé : une formation actualisée sur les interprétations courantes des règles de la WT, ayant participé aux cours de recyclage à raison de tous les deux ans au minimum, que ce soit au niveau national, WTPA ou international

POUVOIRS DU PRÉSIDENT ET DU COMITÉ DES ARBITRES

Président

- Conseiller le directeur général sur toutes les questions en lien avec les règles de compétition de la WT
- Convoquer les réunions du groupe de travail selon le besoin, sous forme de conférence téléphonique, communication électronique, ou réunions en personne

Membres du groupe de travail

- S'acquitter des tâches et des responsabilités précisées dans le présent Programme
- S'acquitter des tâches et des responsabilités indiquées par le président des arbitres

CODE VESTIMENTAIRE

Les arbitres doivent s'habiller en pantalon noir, chemise blanche, cravate rouge de TKD Canada, veste de costume noire, et souliers de sport blancs ou souliers de taekwondo.

ANNEXES EN PIÈCES JOINTES

Les pièces jointes qui suivent forment partie intégrale du présent Programme de conduite des opérations. Les pièces jointes ont été mises en annexe aux fins de faciliter la mise à jour d'une section ou d'une autre selon le besoin.

- [ANNEXE A: Nomination d'arbitres aux évènements nationaux](#)
- [ANNEXE B: Lignes directrices pour la qualification, la certification, et l'avancement des arbitres nationaux](#)
- [ANNEXE C: Rapport d'évaluation d'arbitre de kyorugi](#)
- [ANNEXE D: Cours de certification et d'avancement d'arbitre](#)
- [ANNEXE E: Lignes directrices pour la qualification à titre d'arbitre international](#)
- [ANNEXE F: Code de conduite d'arbitre](#)

POINTS QUI NE SONT PAS ABORDÉS

Si une situation survient dont les circonstances ne sont pas abordées dans le présent Programme de conduite des opérations d'arbitrage, le directeur général de Taekwondo Canada rendra une décision finale après s'être réuni avec les membres du groupe de travail des arbitres.

ANNEXE A

Nomination d'arbitres aux évènements nationaux

Trois (3) mois en amont d'un évènement national, le comité des arbitres doit sonder la collectivité des arbitres nationaux pour s'informer sur la disponibilité à travailler à cet évènement. Un budget sera élaboré conjointement par le président du comité des arbitres et le directeur général; ceux-ci calculeront alors le nombre d'arbitres qu'il faut affecter à tel ou tel évènement national.

L'affectation des arbitres se basera sur les critères suivants :

- Représentation des différentes provinces, compte tenu des contraintes budgétaires se rapportant à la géographie
- Représentation égalitaire des deux sexes
- Système de nomination fondée sur le mérite

Nomination fondée sur le mérite pour arbitres nationaux

Dans le cadre de ce système, un arbitre peut cumuler un maximum de 25 points. Dans le cas d'une égalité des points entre deux ou plusieurs arbitres dans une province, les critères suivants de bris d'égalité seront appliqués, par ordre décroissant d'importance.

5 points au maximum seront attribués (en consultation avec le président provincial des arbitres) :

- 5 points – l'arbitre est capable d'exercer toutes les fonctions d'arbitrage d'une manière efficace – comité de surveillance de la compétition, arbitre en chef, chef de plateau, assistant technique, arbitre du centre, juge d'angle, juge vidéo, inspection, pesée (Ligne directrice : A1)
- 4 points – d'excellentes compétences en gestion de plateau et de solides connaissances en tant qu'arbitre du centre et juge vidéo (Ligne directrice : N1)
- 3 points – un bon niveau de compétence et de confiance dans le rôle d'arbitre du centre; bon juge d'angle (Ligne directrice : N2)
- 2 points – niveau moyen de compétence dans le rôle d'arbitre du centre et juge d'angle (Ligne directrice : N3 avéré)
- 1 point – nouvel arbitre national de 3^{ème} classe

10 points au maximum seront attribués :

- 2 points pour chaque tournoi de niveau local, provincial ou interprovincial auquel l'arbitre a travaillé comme officiel, durant la période de douze mois précédant l'évènement national
- Le nombre maximal de tournois qui peuvent être comptés est 5

5 points au maximum seront attribués :

- 5 points seront attribués si l'arbitre a suivi l'atelier/le cours de recyclage de niveau national (ou

international) durant les douze mois précédant l'évènement national

- 3 points seront attribués si l'arbitre a suivi l'atelier/le cours de recyclage de niveau national (ou international) durant les deux années précédant l'évènement national

5 points seront attribués :

- Certifié en pomsé au niveau national ou international (incluant la PATU)

5 points seront attribués :

- Arbitre national qui a travaillé à titre de bénévole lors du dernier évènement national

La liste de recommandations sera acheminée au directeur général pour confirmation finale. L'approbation finale doit être obtenue au moins 60 jours en amont de l'évènement. Le président du comité des arbitres doit contacter les arbitres affectés à l'évènement et dûment confirmés, et doit communiquer également avec le comité d'organisation de l'évènement de sorte que les dispositions de voyage, logement et restauration puissent être mises en place en temps opportun.

Les dépenses officiellement autorisées des arbitres qui participent à l'évènement seront remboursées en vertu de la Politique des frais et honoraires de Taekwondo Canada.

ANNEXE B

Lignes directrices pour la qualification, la certification, et l'avancement des arbitres nationaux

Les arbitres nationaux canadiens progressent dans une série de classes, en commençant par la classe pratique (NP) et jusqu'à la première classe (N1). Quelle que soit la classe, il faut être membre en règle de Taekwondo Canada et il faut obtenir l'approbation du président provincial des arbitres. La classe pratique est réservée aux arbitres qui sont encore trop jeunes ou qui n'ont pas encore obtenu une ceinture de couleur suffisamment avancée, mais qui s'intéressent tout de même à cumuler de l'expérience à titrer d'arbitre de niveau national.

Kyorugi

Arbitre national de classe pratique (NP)

- 1^{er} Geup
- Avoir au moins 18 ans
- De l'expérience au niveau provincial
- Suivre le cours d'arbitre national et satisfaire aux exigences d'évaluation avec une note de passage minimale de 65%

Arbitre national de 3^{ème} classe (N3)

- 1^{er} Dan ou un rang plus élevé, dûment certifié par le Kukkiwon
- Avoir au moins 18 ans
- Certifié et travaillant activement au niveau le plus élevé de son association provinciale ou territoriale depuis au moins un an
- Suivre le cours d'arbitre national et satisfaire aux exigences d'évaluation avec une note de passage minimale de 70%

Arbitre national de 2^{ème} classe (N2)

- 2^{ème} Dan ou un rang plus élevé, dûment certifié par le Kukkiwon
- Avoir au moins 20 ans
- Certifié et travaillant activement à titre d'arbitre national de 3^{ème} classe depuis au moins un an
- Suivre le cours d'arbitre national et satisfaire aux exigences d'évaluation avec une note de passage minimale de 75%
- Avoir exercé la fonction d'officiel (affecté ou à titre bénévole) lors d'au moins un championnat national au cours des deux dernières années

Arbitre national de 1^{ère} classe (N1)

- 3^{ème} Dan ou un rang plus élevé, dûment certifié par le Kukkiwon
- Avoir au moins 22 ans
- Certifié et travaillant activement à titre d'arbitre national de 2^{ème} classe depuis au moins un an
- Suivre le cours d'arbitre national et satisfaire aux exigences d'évaluation avec une note de passage minimale de 80%
- Avoir exercé la fonction d'officiel (affecté ou à titre bénévole) lors d'au moins un championnat national au cours des deux dernières années

Poumsé

Arbitre national de classe pratique (NP)

- 1^{er} Geup
- Avoir au moins 18 ans
- Connaissance des Poumsés, de Taegeuk 4 jusqu'à Taeback
- De l'expérience à titre de juge de poumsé ceinture noire ou à titre de compétiteur de poumsé ceinture noire
- Suivre le cours d'arbitre national et satisfaire aux exigences d'évaluation avec une note de passage minimale de 65%

Arbitre national de 3^{ème} classe (N3)

- 1^{er} Dan ou un rang plus élevé, dûment certifié par le Kukkiwon
- Avoir au moins 18 ans
- Connaissance des Poumsés, de Taegeuk 4 jusqu'à Sipjin
- De l'expérience à titre de juge de poumsé ceinture noire ou à titre de compétiteur de poumsé ceinture noire
- Suivre le cours d'arbitre national et satisfaire aux exigences d'évaluation avec une note de passage minimale de 70%

Arbitre national de 2^{ème} classe (N2)

- 2^{ème} Dan ou un rang plus élevé, dûment certifié par le Kukkiwon
- Avoir au moins 20 ans
- Certifié et travaillant activement à titre d'arbitre national de 3^{ème} classe depuis au moins un an
- Connaissance des Poumsés, de Taegeuk 4 jusqu'à Chonkwon

- Suivre le cours d'arbitre national et satisfaire aux exigences d'évaluation avec une note de passage minimale de 75%
- Avoir travaillé à titre d'officiel à au moins un évènement de Poomsé ceinture noire au cours des 12 derniers mois

Arbitre national de 1^{ère} classe (N1)

- 3^{ème} Dan ou rang plus élevé, dûment certifié par le Kukkiwon
- Avoir au moins 22 ans
- Certifié et travaillant activement à titre d'arbitre national de 2^{ème} classe depuis au moins un an
- Connaissance des Poomsés, de Taegeuk 4 jusqu'à Hansu
- Suivre le cours d'arbitre national et satisfaire aux exigences d'évaluation avec une note de passage minimale de 80%
- Avoir travaillé à titre d'officiel lors d'au moins un évènement de Poomsé ceinture noire au cours des 12 derniers mois

ANNEXE C

Rapport d'évaluation d'arbitre de Kyorugi

NOM		ÉVÈNEMENT
CLASSE ACTUELLE	CLASSE VISÉE	DATE

FONCTIONS EXERCÉES			
	OUI	NON	REMARQUES
Pesée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Inspection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Adjoint technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Juge d'angle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Arbitre du centre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Juge vidéo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commande ordinateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conseil surveillance compétition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

COMPÉTENCES					
	P	X		P	X
Signaux à bras	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travailler en équipe Application de connaissances/compétences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Notation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion de plateau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fiabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confiance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Responsabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communication	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fermeté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habillement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RECOMMANDATION DE PROMOTION			
	NON	EN COURS DE DÉVELOPPMENT	
PRÊT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

REMARQUES

NOM D'ÉVALUATEUR	RANG	SIGNATURE
		DATE

ANNEXE D

Cours de certification et d'avancement d'arbitre

Les ateliers de formation d'arbitre seront organisés et encadrés par le comité des arbitres, à raison de plusieurs fois par année, en tenant compte de la diversité géographique de la clientèle.

L'atelier de formation d'arbitre empruntera le format suivant :

- En amont de l'atelier, les candidats doivent lire attentivement la version la plus récente des Règles de compétition de la WT et doivent passer un examen à livre ouvert, ceci afin de vérifier un bon niveau de connaissance des Règles de compétition de la WT.
- Aspects théoriques de l'arbitrage et des règles de compétition
- Stage pratique : signaux manuels et arbitrage
- Méthode de notation et stage pratique
- Examen écrit
- Examen/évaluation pratique

Le bureau central de Taekwondo Canada prend en charge tous les aspects administratifs des ateliers de formation d'arbitre. Le bureau central doit gérer le processus d'inscription à l'atelier et en percevoir les frais applicables. Des rapports sommaires de présences et un rapport des résultats/notes indiquant réussites, échecs et promotions, doivent être soumis au bureau central par l'instructeur de l'atelier dans un délai maximum de 21 jours après la fin de l'atelier. Pour les participants qui obtiennent une note de passage, le bureau central émettra les certificats pertinents dans les 60 jours après la fin de l'atelier.

Taekwondo Canada remboursera les dépenses autorisées encourues par l'instructeur de l'atelier et, le cas échéant, celles des fournisseurs de services et exploitants des installations. Les honoraires sont calculés et versés en vertu de la Politique des frais et des honoraires de Taekwondo Canada et seront réglés depuis le bureau central de Taekwondo Canada. L'organisateur de l'atelier ne doit pas verser les honoraires directement à l'instructeur de l'atelier. Les honoraires ne seront versés qu'après la soumission des résultats/notes de l'atelier aux bureaux de Taekwondo Canada.

ANNEXE E

Lignes directrices pour la qualification à titre d'arbitre international

Un arbitre international est un arbitre qui a obtenu la certification de la WT, en vertu des règles et règlements de la WT.

Les arbitres nationaux qui soumettent une demande de participer à l'atelier de certification d'arbitre international de Kyorugi doivent satisfaire aux critères suivants :

- Satisfaire aux critères définis par la WT
- Citoyenneté Canadienne
- Arbitre national de 1^{ère} classe depuis au moins deux ans
- Membre en règle de Taekwondo Canada
- Avoir exercé la fonction d'officiel (affecté ou à titre bénévole) lors d'au moins un championnat national au cours des deux dernières années
- Obtenir la recommandation des présidents national et provincial des arbitres : l'approbation et la signature du président doivent être indiquées sur le formulaire d'inscription au cours d'arbitre international soumis à la WT

Les arbitres nationaux qui soumettent une demande de participer à l'atelier de certification d'arbitre international de Poomsé doivent satisfaire aux critères suivants :

- Satisfaire aux critères définis par la WT
- Citoyenneté Canadienne
- Arbitre national de 1^{ère} classe depuis au moins deux ans
- Membre en règle de Taekwondo Canada
- Avoir exercé la fonction d'officiel (affecté ou à titre bénévole) lors d'au moins un championnat national au cours des deux dernières années
- Obtenir la recommandation des présidents national et provincial des arbitres : l'approbation et la signature du président doivent être indiquées sur le formulaire d'inscription au cours d'arbitre international soumis à la WT

Nonobstant les paragraphes qui précèdent, la WT pourrait solliciter des candidats additionnels à son programme AI. À cet effet, la WT pourrait encourager les Associations nationales-membres (ANM) à recommander des candidats qui satisfont aux exigences de la WT pour la formation d'AI en Kyorugi et/ou en Poomsé (c'est-à-dire, les titulaires de certificat d'arbitre national). Quoique tous les candidats à l'accréditation AI doivent avoir obtenu la certification N1, l'admissibilité des candidats éventuels dans un tel cas serait évaluée au cas par cas, et l'assentiment du président de Taekwondo Canada doit obligatoirement s'obtenir.

Afin d'être recommandé par la WT, la CTU, la PATU ou un autre organe international similaire (le cas échéant) pour participer à un championnat international, l'arbitre international devrait satisfaire aux critères suivants :

- Citoyenneté canadienne
- Membre en règle de Taekwondo Canada
- Avoir exercé la fonction d'officiel (affecté ou à titre bénévole) lors d'au moins un championnat national au cours des deux dernières années
- Avoir assisté, au cours les deux dernières années, à un cours de recyclage d'arbitre international se rapportant aux amendements les plus récents aux Règles de compétition de la WT
- Soumettre une preuve de paiement des droits annuels d'arbitre de la WT
- Satisfaire aux exigences indiquées dans l'invitation émise par la WT, la CTU, la PATU ou un autre organe international applicable
- Obtenir la recommandation des présidents national et provincial des arbitres

ANNEXE F

Code de conduit d'arbitre

Taekwondo Canada (TKD Canada) s'engage à assurer un environnement dans lequel toutes les personnes sont traitées avec respect. En plus, TKD Canada se souscrit à l'égalité des chances et interdit les pratiques discriminatoires. Il est attendu que les officiels de TKD Canada et les participants aux programmes et activités de TKD Canada se comportent en tout temps d'une manière qui reflète les valeurs de TKD Canada. Tout comportement qui ne respecte pas le présent code de conduite est susceptible de donner lieu à des sanctions en vertu des politiques de TKD Canada se rapportant à la discipline.

Il incombe à tous les arbitres de TKD Canada de :

1. Garantir et appuyer la dignité et l'estime de soi des membres et des participants de TKD Canada du fait de :
 - a. Faire preuve de respect envers les individus, peu importe le sexe, l'origine ethnique ou raciale, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état civil, la religion, les croyances politiques, le handicap ou la situation économique
 - b. S'abstenir de tout comportement qui constitue harcèlement, où harcèlement est défini comme une remarque ou un comportement ciblant une personne ou un groupe de personnes, et qui est d'une nature offensante, abusive, raciste, sexiste, humiliante ou malveillante
 - c. S'abstenir de tout comportement qui constitue harcèlement sexuel, où harcèlement sexuel se définit comme des avances ou propositions sexuelles importunes, ou des comportements de nature sexuelle, qui pourraient avoir une incidence sur les décisions, diminuer le rendement ou créer un environnement intimidant, hostile ou offensant
 - d. Orienter les commentaires ou les critiques d'une manière convenable, et ne jamais critiquer publiquement les autres arbitres, les organisateurs, entraîneurs, bénévoles, employés, membres ou quelque organe de taekwondo que ce soit; ne jamais faire des commentaires publics sur un match après l'avoir arbitré
 - e. Faire toujours preuve d'esprit sportif, de leadership dans le sport, et de conduite et de pratiques éthiques
 - f. Faire toujours preuve de respect, même dans les situations où les autres n'en font pas autant
 - g. Veiller à l'application et au respect des règles du sport de taekwondo, et au respect de l'esprit qui sous-tend lesdites règles
 - h. S'abstenir de tout comportement qui pourrait présenter une apparence de partialité, incluant mais sans en être limité à : de longues conversations avec des entraîneurs, athlètes ou chefs d'équipe, ou l'emploi d'un téléphone mobile ou d'une caméra dans les installations de compétition
 - i. S'abstenir de publier quoi que ce soit dans les médias sociaux qui pourrait nuire à l'intégrité et/ou la dignité des arbitres
2. Prendre des démarches pour gérer la consommation responsable de boissons alcoolisées aux activités sociales qui se tiennent dans le cadre des événements de taekwondo accrédités
3. S'abstenir de consommer des drogues pour des fins non-médicales, et d'utiliser des substances ou

méthodes visant à améliorer la performance, conformément aux directives du Programme canadien antidopage et toute autre politique antidopage internationale applicable

4. Ne jamais participer à un évènement de TKD Canada sous l'emprise d'alcool ou de quelque autre stupéfiant que ce soit, et accepter que les arbitres pourraient être obligés de se soumettre à un alcootest aléatoire (ou toute autre méthodologie applicable) qui pourrait être effectué à n'importe quel moment d'un évènement national de taekwondo, et comprendre que si l'alcool est détecté dans l'air exhalé, l'arbitre/officiel pourrait être barré immédiatement du match et serait susceptible de subir des sanctions disciplinaires conséquentes, et comprendre également que si la performance d'un officiel paraît diminuée, et/ou si le comité des arbitres soupçonne une consommation excessive d'alcool et/ou de stupéfiants par l'arbitre à n'importe quel moment en amont d'un évènement national, l'arbitre concerné sera barré de la compétition et pourra être susceptible de sanctions disciplinaires
5. Se conformer en tout temps à la charte, aux règlements, politiques, règles et statuts de Taekwondo Canada, tels qu'adoptés et amendés de temps à autre, incluant le respect de tous les contrats et ententes signés avec Taekwondo Canada
6. Arbitrer les compétitions de taekwondo d'une manière entièrement impartiale : faire toujours preuve d'équité, d'honnêteté et d'intégrité, et prendre toutes les décisions en tenant compte uniquement des preuves présentées, dans l'esprit du jeu, en veillant en tout temps à l'application et au respect des Règles de compétition par tous les compétiteurs
7. Signaler quelque conflit d'intérêt que ce soit dans un match (par exemple, le fait d'habiter la même province, ou d'être affilié avec le même club ou instructeur que l'un ou l'autre des compétiteurs, incluant ceux qui sont membres des Forces canadiennes, lorsqu'ils sont en poste dans ladite province) ou une catégorie particulière, et demander de se faire remplacer dans ledit match ou ladite catégorie où il existe un conflit d'intérêt réel ou apparent
8. Informer le président du comité des arbitres à l'avance et demander les permissions applicables afin de travailler comme arbitre à n'importe quel évènement de la World Taekwondo, et agir à titre de représentant de TKD Canada lors de travailler comme arbitre à n'importe quel évènement de la World Taekwondo, d'une manière qui ne nuit aucunement à la réputation de TKD Canada, ni à celle des autres arbitres; et se conformer au Code de conduite de TKD Canada ainsi que tout autre code de conduite qui pourrait être indiqué par l'organisateur de l'évènement international
9. Se conformer à toutes les politiques, règles, normes et directives de Taekwondo Canada et de la World Taekwondo en ce qui a trait à l'arbitrage
10. S'abstenir de faire des propos injurieux, donner des conseils injustifiés, ou chahuter intentionnellement les participants (incluant les autres officiels) durant un match, en tant que spectateur
11. Ne participer à titre d'officiel à en aucun temps, à aucun aspect d'un évènement de Taekwondo Canada lors de participer au même évènement à titre de compétiteur ou d'entraîneur

J'affirme avoir lu et compris ce qui précède, et j'accepte de respecter le présent Code de conduite de Taekwondo Canada

Signature

Province

Nom en lettres moulées

Date